

COLLEGE LA TOUR D'AUVERGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 AVRIL 2018

Le quorum étant atteint, la réunion débute par l'adoption à l'unanimité du compte-rendu du CA du 28 novembre 2017.

Affaires financières

- Compte financier

M. POUTEAU, agent-comptable, présente les subventions du Conseil départemental réparties selon les services, et les subventions complémentaires attribuées pour les déplacements en EPS, la location de la piscine, le matériel pédagogique (imprimante 3D pour la technologie), les projets et AP et l'aide à la réparation d'une sauteuse.

Mme FORAY, intendante, fait le bilan des dépenses effectuées pour les sorties et voyages en 2017 :

- séjour à Remscheid : coût pour le collège : 642, 74 euros ; coût par famille : 102 euros ; coût total : 10191,74 euros
- séjour à Barcelone : coût pour le collège : 1309,12 euros ; coût par famille : 273 euros
- l'intégration des élèves de 6^{ème} : coût pour le collège : 594, 80 euros ; coût pour le FSE : 6 euros par élève
- parcours théâtral sur le niveau quatrième : coût pour le collège : 115 euros ; coût par famille et par spectacle : 5 euros ; coût pour le FSE : 5 euros par élève et par spectacle.

Sur les trois commissions de l'année 2017, le fonds social a accordé trois aides aux familles pour des voyages d'un montant total de 275 euros, et a répondu à trente-six demandes d'aide pour la demi-pension pour un montant de 3394, 89 euros.

Le nombre des élèves boursiers a augmenté, notamment au taux 3.

M. POUTEAU présente le budget sur réserves disponibles.

Au niveau de la section de fonctionnement pour l'exercice 2017, le collège a un excédent de 15460,67 euros et la capacité d'autofinancement a une valeur de 18352,80 euros. Le collège a une CAF depuis 2014 alors qu'auparavant, elle avait une IAF (insuffisance d'autofinancement), ce qui est un changement structurel au niveau du fonctionnement de l'établissement.

Un déficit de 6812 euros a été financé par un prélèvement sur le fonds de roulement pour des achats en capital. Est à noter l'évolution du fonds de roulement qui a augmenté de 135 pour cent. Au sujet de la constitution du fonds de roulement, le Conseil d'administration doit se prononcer s'il fusionne les réserves ou garde des réserves distinctes pour le SRH (réserves disponibles+stockées). La courbe du fonds de roulement est en évolution constante depuis 2013, cette évolution fait suite à une baisse constante. Elle est au-dessus de la moyenne de l'académie depuis 2015.

Taux de créances contentieuses par rapport au fonds de roulement : les créances contentieuses ont de nouveau augmenté en 2017 (7933,56 euros contre 6125,18 euros en 2016). 1924,68 euros ont été encaissés, les frais d'huissier se montent à 416,48 euros.

Des investissements pédagogiques ont été décidés en 2018 pour rééquiper les espaces dont le matériel est obsolète.

Votes

- Le compte financier est adopté à l'unanimité (22 votants).
- L'affectation du résultat avec fusion des deux services est votée à l'unanimité.

- Contrats et conventions

Mme FORAY présente un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans pour le copieur du secrétariat avec l'entreprise SADA (facturation copie et entretien). L'abonnement technique mensuel est de 12,95 euros, facturé au trimestre.

Votes

- Le contrat est voté à l'unanimité.
- Le renouvellement de la convention avec le Festival de Cornouaille est voté à l'unanimité.

Décisions modificatives budgétaires

Proposition de prélèvements sur fonds de réserve :

- 2394 euros pour l'achat d'un lave-linge
- 1500 euros pour l'accueil des élèves en AP (goûter)
- 1500 euros pour le service ALO
- 3640 euros pour renouvellement du mobilier

L'autorisation à prélever la somme de 9034 euros sur le fonds de réserve est votée à l'unanimité.

Affaires pédagogiques

M. DUIGOU, principal du collège, propose trois éléments de changement concernant le règlement intérieur.

- Des difficultés récurrentes ayant été signalées concernant les transports scolaires, Keolis modifiera ses horaires en les décalant de dix minutes. Les cours doivent être retardés de cinq minutes le matin.

Proposition des nouveaux horaires pour le matin.

MATIN	
7h55 - 9h	M1
9h - 9h55	M2
9h55 - 10h10	Récréation
10h10 - 11h05	M3
11h10 - 12h05	M4

La surveillance commence à 7h30. Les élèves doivent être présents avant 7h55.

- L'article 7 du règlement intérieur doit être modifié, le règlement du département se substituant désormais à celui du collège pour le service de restauration.
- M. DUIGOU propose de modifier l'article 5 du règlement intérieur du collège en supprimant la mention « le responsable légal de l'élève étant alors chargé de le récupérer ». Le téléphone portable sera récupéré par l'élève à la fin des cours.

Les trois modifications sont votées à l'unanimité.

Questions diverses

- Une demande d'harmonisation des notes après la restitution orale des stages d'observation en entreprise a été formulée par une famille. La moyenne des notes des différents jurys ayant été faite, on n'observe pas de différences notables. Mme CHAPLAIS propose à la famille demandeuse de la contacter directement.
- M. DUIGOU répond à l'étonnement manifesté par des parents en raison de l'absence de minute de silence en hommage au gendarme Beltrame le mercredi

28 mars : ce choix relève de la décision du chef d'établissement, le temps imparti était trop court pour préparer cet hommage dans de bonnes conditions.

Les rapporteurs

Mme PELLLET, enseignante

Mme Cudonnec, enseignante